Louis Goulard

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1721 Sorti : 1730

Né à Lectoure (Gers) , le 1686

Mort a , le

NOTES
BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

E. Bonnardet
pr. de l'oratoire

MM. 618 , page 104 , N° 731

Le confrère Louis Goulard

Né à Lectoure, 35 ans

Fils de George Goulard Major de lad. Ville et de Françoise Pères

Humanités aux Doctrinaires de Lectoure, sa — philosophie a Juilly.

Entré à Paris le 28 Octobre, vêtu le 15 Novembre 1721

Pension : ordinaire pour l'institution, le temps de ses études, et son entretien pour toujours : Consuré

M. M. 618, page 105 N 731 =

Le Confrère Louis Goulard, Tonsuré

né à Leitoure, 35 ans

fils de Georges Goulard, major de Leitoure ville et citadelle et de Françoise Pérez

humanités aux Doctrinaires de Leitoure, philos. à Juilly

entré à Paris le 28 oct vêtu le 15 Nov. 1721

pension = 350ff – 250ff aux études – pension pour 7 ans

Le Père Louis Goulard

M.M. 607, 4e catalogue, N. 776 =

Louis Goulard, de Lectoure, entré à Paris en 1721
prêtre le 11 juin 1729, sorti en 1730.

M.M. 612, N. 734 de ma copie =

Le Confrère Louis Goulard, de Lectoure, 35 ans, tonsuré,
fils de Mre Georges Goulard, major de ladite ville et citadelle et de Françoise Pérez
humanités aux Doctrinaires de Lectoure, philosophie à Juilly
pension ordinaire pour l'Institution, les études et son entretien
entré le 28 octobre, reçu le 15 Novembre 1721
Il est le frère de l'archidiacre de Paris
Sorti en 1730

Table raisonnée des Nouvelles Ecclésiastiques 1767, t. I, p. 554 =

I Goulard, docteur de Sorbonne, chanoine et grand vicaire de Paris. Appelle de la Bulle avec les IV évêques, avec la Faculté de théologie et avec son chapitre.
Introduit et protégé auprès du cardinal de Noailles par l'abbé Dorsanne; commençal de cette Eminence.
Se laisse gagner en 1727 par les politesses et les caresses de la maison de Noailles; s'éloigne peu à peu du sieur Dorsanne; se laisse leurrer par l'abbé Couet sur les avantages imaginaires de l'accommodement de 1720 (juillet 1730 p. 8, x 148)
Travaille au mandement d'acceptation du cardinal de Noailles
Grand vicaire le siège vacant.
Change de langage après la mort du sieur Dorsanne; se fait une habitude de décrier sa mémoire; prend le langage hautain de l'abbé Couet pour l'acceptation de la Bulle et contre les Appelants.
Prête son nom et sa plume contre les 2 déclarations du cardinal de Noailles dérogatoires à son acceptation de la Bulle.
Refuse même, à la prière de M. de Vintimille, de se trouver aux assemblées de Sorbonne, déclarant connaître comme témoin la fausseté du décret du sieur Le Rouge de 1714, ne pouvoir autoriser par sa présence et son suffrage un décret attesté faux publiquement par le cardinal de Noailles, par les plus honnêtes gens de la Faculté, par la Faculté elle-même.
Porté par l'abbé Couet à adhérer à la conclusion de son chapitre en faveur de la Bulle; déclare en effet son adhésion dans un chapitre général de 1730
Réflexion sur sa conduite (juillet 1730, p. 8)
Adhère en Sorbonne au décret de la Faculté moderne de théologie de 1729 favorable à la Bulle (1741, p. 167)

T.S.V.G.

François Goulard, Doctrinaire.

Se distingue dans ses premières études chez les Doctrinaires de Lectoure. Son humilité, son amour pour la pauvreté et les pauvres, son zèle pour la distribution des bons livres; sa sainte frayeur pour les ordres sacrés, n'est élevé au sacerdoce que vers l'âge de 50 ans par l'ordre exprès de ses supérieurs. Appelant et adhérant à M. de Senez; gémit devant Dieu sur le scandale de la Bulle (année 1748, p. 167)

Professeur de théologie à Villefranche, diocèse de Rodez; interdit par les grands vicaires du chapitre à cause de son opposition à la Bulle et au Formulaire (année 1735, p. 164)

Obligé de sortir de ce diocèse sous M. de Saléon; envoyé à Nérac; prend part aux démarches de ses confrères contre le chapitre de Beaucaire et ses suites

Sa mort en 1646 à l'âge de 70 ans (année 1748, p. 167.)

Registre de Juilly =

Elève du 26 mai 1720 au 1 octobre 1721